Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D001-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Recu en préfecture le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D001-DE

Affiché le 14/10/2019

C041019 D001

# **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

\*\*\*\*

# Ajustement taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Par délibération du 05 octobre 2018, le conseil communautaire a approuvé l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La loi n°2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a apporté quelques ajouts et modifications en matière de taxe de séjour. A ce titre, il y a lieu de réajuster la délibération précédente.

Pour rappel, l'article L.5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale qui réalisent notamment des actions de promotion en faveur du tourisme d'instaurer une taxe de séjour. La taxe de séjour instituée s'applique par personne et par nuitée de séjour en fonction de la classe de l'hébergement dans leguel le touriste réside, conformément aux dispositions des articles L.2333-29 à L.2333-39 CGCT.

Les ajustements de la taxe de séjour repris dans cette délibération, s'appliqueront, à compter du 1er janvier 2020, à l'ensemble des hébergements où le touriste est logé à titre onéreux, conformément à l'article R.2333-44 CGCT et ceci du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Outre la diversification des sources de financement de l'Office du Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin, le produit de la taxe de séjour, qui lui sera intégralement affecté conformément au 4° de l'article L.134-6 du Code du tourisme, lui permettra de disposer de moyens supplémentaires afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes, développer l'offre touristique du territoire et promouvoir la destination. La gestion de la taxe a été confiée à l'Office, directement intéressé par l'optimisation des recettes associées. La délibération, prise en bureau le 18 décembre 2018 a précisé l'étendue des missions qui lui sont confiées en lien avec l'instauration de la taxe.

Conformément aux dispositions de l'article L.2333-29 CGCT, la taxe de séjour est due par les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la collectivité concernée et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation.

Il est également précisé que, en application des dispositions de l'article L.2333-31 CGCT, sont exemptés de la taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté d'agglomération, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ainsi que les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil communautaire.

- 2 -

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D001-DE

Au regard de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à partir du 1er janvier 2020 selon les modalités suivantes :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale	Tarif proposé			
Palaces	entre 0,70 € et 4 €10	4,10 €			
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	entre 0,70 € et 3 €	1,60 €			
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	entre 0,70 € et 2,30 €	1,20 €			
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	entre 0,50 € et 1,50 €	1 €			
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	entre 0,30 € et 0,90 €	0,90 €			
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	entre 0,20 € et 0,80 €	0,70 €			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires d'accueil de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	entre 0,20 € et 0,60 €	0, 55 €			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0, 20 €			

Autre catégorie d'hébergements	Fourchette légale	Tarif proposé
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (cf. art. L. 2333-29 al. 7 CGCT) : exprimé en % du coût par personne de la nuitée en € HT	5 %	3 %

- 3 -

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D001-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les ajustements de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à compter du 1er janvier 2020,

Précise que la taxe sera due du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;

**Fixe** le montant de la taxe applicable conformément au barème exposé dans la délibération, lequel a été arrêté dans le respect des tarifs plancher et plafond exposés à l'article L. 2333-30 CGCT ;

**Précise** que les tarifs ainsi fixés seront revalorisés dans les conditions exposées à l'article L. 2333-30 CGCT;

**Fixe** à 3 % le taux applicable au coût Hors taxe par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;

**Exempte** de la taxe de séjour, conformément à l'article L. 2333-31 CGCT, les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté d'agglomération, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ainsi que les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le Conseil communautaire détermine ;

**Fixe** à 1 € le montant du loyer mensuel minimum mentionné au 4° de l'article L. 2333-31 CGCT à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour ;

**Institue**, conformément aux dispositions du III. de l'article L. 5211-21 et des articles L. 2333-33 à L. 2333-39 CGCT, une déclaration trimestrielle obligatoire pour les hébergeurs concernés précisant le nombre de personnes et de nuitées effectuées au sein de leur établissement et sur la base de laquelle ces derniers doivent s'acquitter des sommes collectées au titre de la taxe de séjour conformément au calendrier suivant :

Période de collecte	Date limite de réception des déclarations et des paiements			
	correspondants			
1 <sup>er</sup> trimestre de l'année N	30 avril de l'année N			
2 <sup>ème</sup> trimestre de l'année N	31 juillet de l'année N			
3 <sup>ème</sup> trimestre de l'année N	31 octobre de l'année N			
4ème trimestre de l'année N	31 janvier de l'année N+1			

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D001-DE

- 4 -

Conformément au II. de l'article L. 2333-34 CGCT, ce calendrier ne s'impose pas aux professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte de loueurs professionnels ou pour le compte de loueurs non professionnels s'ils ne sont pas intermédiaires de paiement. Ces professionnels peuvent, sous réserve d'avoir été habilités à cet effet par les loueurs précités, être préposés à la collecte de la taxe de séjour et à l'exécution des formalités déclaratives correspondantes. Dans ce cas, ils versent le montant de la taxe de séjour ainsi collecté une seule fois par an au plus tard le 31 décembre de l'année de perception.

**Autorise** le Président à prendre tous les mesures nécessaires à l'instauration et au recouvrement de cette taxe :

**Informe** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191004-C041019 D002-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D002-DE



- 1 -

C041019\_D002

#### SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

\*\*\*

# Service public d'assainissement collectif - Lancement d'une procédure de délégation de service public

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants et L.5211-1 et suivants ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin ;

**VU** le contrat de délégation de service public conclu pour une durée de douze ans à compter du 1er janvier 2009 par la Communauté d'agglomération Lens-Liévin relatif à la gestion par affermage du service public d'assainissement comprenant l'assainissement collectif, la collecte des eaux pluviales et l'assainissement non collectif, lequel doit prendre fin le 31 décembre 2020 ;

VU l'avis favorable rendu par la Comité Technique en date du 16 septembre 2019 ;

**VU** l'avis favorable rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 18 septembre 2019 ;

**VU** le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales concluant sur le recours à la délégation de service public et exposant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire :

Considérant que le contrat relatif à la gestion par affermage du service public d'assainissement actuellement en cours d'exécution arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il convient de choisir le mode de gestion qui sera mis en place à compter de cette date ;

Considérant qu'au regard des objectifs de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin relatifs à la qualité et à la continuité du service public ainsi qu'au respect de l'égalité des usagers devant le service public sur l'ensemble du territoire intercommunal, des contraintes afférentes à la gestion du service d'assainissement collectif, du service de collecte des eaux pluviales et du service d'assainissement non collectif, ainsi que des différentes études et réflexions menées par les services, lesquels recommandent de confier la gestion du service à un prestataire extérieur par le recours à un nouveau contrat de délégation de service public sur l'ensemble de son territoire, à l'exception des systèmes d'assainissement de Servins, Villers-au-Bois et Acheville.

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191004-C041019 D002-DE

- 2 -

Considérant que le délégataire gardera en toute circonstance l'entière responsabilité, vis-à-vis de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin, de la bonne exécution de toutes les prestations qui lui seront confiées et assumera à ses risques et périls, dans les conditions et limites de la convention, la gestion du service qui lui sera confié, et fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir de son fait ;

Considérant que c'est sur la base de ces éléments qu'il est proposé d'engager, dès à présent, une procédure de passation d'un contrat de délégation de service public sur l'ensemble du territoire de la CALL, à l'exception des systèmes d'assainissement de Servins, Villers-au-Bois et Acheville ;

Considérant que cette décision sera suivie d'un avis de publicité obligatoire qui permettra aux opérateurs souhaitant participer de remettre une offre dans le délai fixé dans le règlement de consultation, que les candidats puis les offres seront analysées par la Commission de délégation de service public qui émettra un avis afin que puisse débuter une négociation engagée par le Président ou son représentant avec un ou plusieurs candidats et qu'enfin, au terme de cette procédure, il sera proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur le choix définitif du candidat et sur le contenu du contrat de délégation de service public ;

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le principe de la gestion du service d'assainissement collectif, du service de collecte des eaux pluviales et du service d'assainissement non collectif par voie de délégation de service public pour une durée inférieure ou égale à 7 ans, en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements qui seront demandés au délégataire sur l'ensemble de son territoire, à l'exception des systèmes d'assainissement de Servins, Villers au Bois et Acheville ;

**Approuve** le contenu et les caractéristiques des prestations que devra réaliser le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la délégation de service public, notamment procéder aux formalités de publicités, et conduire la procédure pour parvenir au choix d'un délégataire, lequel sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D003-BF

Recu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019**

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le guatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ. Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART. Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA. Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI. Madame Marvse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Reçu en prefecture le 17

Affiché le

SLOW

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D003-BF

C041019 D003

# FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*

# Budget Général - Approbation de la décision modificative n°1/2019

Le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2019 du budget général.

Dans ce cadre et suite à l'intervention de Monsieur Thierry DAUBRESSE, Rapporteur du Budget, il est donné lecture des masses budgétaires de la décision modificative n°1 dudit budget comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : +242 592€

Recettes: +242 592€

Section d'investissement : Dépenses : +1 703 501€

Recettes: +1 703 501€

Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée communautaire,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

44 « pour »

0 « contre »

5 « abstention »

#### Décide :

- d'adopter la décision modificative n°1/2019 du budget général,
- de voter la décision modificative n°1/2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour les montants mentionnés ci-avant,
- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme 2015 à 2019 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,
- d'autoriser le Président, dans la limite des Autorisations de Programme votées par le Conseil
- de procéder aux emprunts inscrits au budget et nécessaires au financement des investissements.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le





ID: 062-246200364-20191004-C041019 D004-BF

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

# Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D004-BF

C041019\_D004

# FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

# Budget EAU POTABLE - Approbation de la décision modificative n°1/2019

Le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2019 du budget eau.

Dans ce cadre et suite à l'intervention de Monsieur Thierry DAUBRESSE, Rapporteur du Budget, il est donné lecture des masses budgétaires de la décision modificative n°1 dudit budget comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 0€

Recettes: 0€

Section d'investissement : Dépenses : 690 000€

Recettes : 690 000€

Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée communautaire,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

44 « pour »

0 « contre »

5 « abstention »

#### Décide :

- d'adopter la décision modificative n°1/2019 du budget eau,
- de voter la décision modificative n°1/2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour les montants mentionnés ci-avant,
- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programmes 2011 à 2019 telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe
- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,
- d'autoriser le Président, dans la limite des Autorisations de Programme votées par le Conseil
- de procéder aux emprunts inscrits au budget et nécessaires au financement des investissements.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D005-BF

Recu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

# Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

C041019 D005

# FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

# Budget Action Economique - Approbation de la décision modificative n°1/2019

Le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2019 du budget annexe Action Economique.

Dans ce cadre et suite à l'intervention de Monsieur Thierry DAUBRESSE, Rapporteur du Budget, il est donné lecture des masses budgétaires de la décision modificative n°1 dudit budget comme suit :

-17 000€ Section de fonctionnement : Dépenses :

> Recettes: -17 000€

Section d'investissement : Dépenses : -92 934€

> Recettes: -92 934€

Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

44 « pour »

0 « contre »

5 « abstention »

#### Décide :

- d'adopter la décision modificative n°1/2019 du budget annexe Action Economique
- de voter la décision modificative n°1/2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour les montants mentionnés ci-avant,
- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme 2015 à 2019 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,
- d'autoriser le Président, dans la limite des Autorisations de Programme votées par le
- de procéder aux emprunts inscrits au budget et nécessaires au financement des investissements.

Lait an	séance	100	IOIIE	maia	~+ ·	$\sim$	$\alpha \cup 1 \cap 1$	docorio
	SEATILE	1-5	1( )1 11	1110115	-1	41 I	( ) I I I	UESSUS.

Le Président,

Recu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D006-BF



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D006-BF

510~

- 1 -

C041019\_D006

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

# Budget CREMATORIUM - Approbation de la décision modificative n°1/2019

Le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2019 du budget annexe Crématorium.

Dans ce cadre et suite à l'intervention de Monsieur Thierry DAUBRESSE, Rapporteur du Budget, il est donné lecture des masses budgétaires de la décision modificative n°1 dudit budget comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 0 €

Recettes: 0 €

Section d'investissement : Dépenses : 150 000 €

Recettes : 150 000 €

Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée communautaire,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

44 « pour »

0 « contre »

5 « abstention »

#### Décide :

- d'adopter la décision modificative n°1/2019 du budget annexe Crématorium
- de voter la décision modificative n°1/2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour les montants mentionnés ci-avant,
- d'adopter la modification affectant l'Autorisation de Programme 2016 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,
- d'autoriser le Président, dans la limite des Autorisations de Programmes votées par le Conseil

de procéder aux emprunts inscrits au budget et nécessaires au financement des investissements.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019





ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D007-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D007-DE

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

- 1 -

C041019\_D007

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

# Provision pour risques et charges Contentieux relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - EHPAD de Fouquières-les-Lens, Harnes et Méricourt

Le Président informe l'Assemblée que par requête déposée devant le tribunal administratif de Lille, le propriétaire des EHPAD de Fouquières-les-Lens, Harnes et Méricourt demande le remboursement de la TEOM qu'il estime avoir indûment payée en 2014 et 2015 pour un montant de 40 050 €.

Dans la mesure où il ne bénéficie pas du service de collecte des ordures ménagères et où la CALL n'a pas institué la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du CGCT, il estime ne pas être assujetti à la TEOM.

Or, pour la CALL, toutes les propriétés bâties soumises à taxe foncière sont redevables de la TEOM. De plus, la CALL a décidé de n'accorder aucune exception que le contribuable bénéficie ou non du service d'enlèvement des ordures ménagères, y compris dans le cas où la redevance spéciale obligatoire de l'article L.2333-78 du CGCT n'a pas été instituée.

Considérant que dès l'ouverture d'un contentieux, une provision doit être constituée ;

Considérant que la collectivité doit constituer la provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru et que celui-ci est estimé à 40 050 € :

Considérant que la constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante :

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à constituer une provision de 40 050 € au titre du contentieux opposant le propriétaire des EHPAD de Fouquières-les-Lens, Harnes et Méricourt à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ce, compte tenu de la charge qui pourrait en résulter.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 050 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10105.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D008-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D008-DE



C041019 D008

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*\*

Provision pour risques et charges Contentieux relatif à la transmission de documents administratifs à une association - Gestion de la fourrière communautaire pour animaux

Le Président informe l'Assemblée que par requête déposée devant le tribunal administratif de Lille, une association demande que soit ordonnée à la CALL la communication des documents liés à l'activité de la fourrière pour animaux depuis 2015 sous astreinte de 200 € par jour de retard à compter du 12 septembre 2018, date de la décision implicite de rejet de la demande de communication.

Par jugement en date du 20 juin 2019, le juge administratif enjoint la CALL de communiquer à cette association les documents sollicités dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement après occultation des mentions de nature à porter atteinte à la vie privée et la condamne à verser à l'association 1 500 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Une astreinte de 50 € par jour de retard est prononcée à l'encontre de la CALL si les documents demandés ne sont pas communiqués dans le délai de trois mois.

Dans ces conditions, une provision doit être constituée ;

Considérant que la collectivité doit constituer la provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru et que celui-ci est estimé à 2 500 € :

Considérant que la constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à constituer une provision de 2 500 € au titre du contentieux opposant cette association à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ce, compte tenu de la charge qui pourrait en résulter.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/ Ligne de crédit 10105.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D009-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

# Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

C041019 D009

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

Constitution d'une provision pour risques et charges Contentieux relatif à un effondrement de chaussée lié à l'état du réseau public d'assainissement Eleu-dit Leauwette

Le Président informe l'Assemblée que par requête indemnitaire présentée devant le tribunal administratif de Lille, un particulier domicilié à Eleu-dit-Leauwette réclame à titre principal, la condamnation de la société VEOLIA EAU et à titre subsidiaire, celle de la CALL, au paiement du préjudice subi, et chiffré après expertise judiciaire à la somme de 71 064 € TTC (travaux de réfection), à laquelle s'ajoute la somme de 15 430 € (frais d'expertise judiciaire) assorties des intérêts avec capitalisation et des frais irrépétibles d'un montant de 3 000 €.

En effet, des désordres sur la devanture, la terrasse et la clôture de l'habitation sont apparus simultanément à l'effondrement de la chaussée. Selon l'expert judiciaire, ce sinistre a pour origine une fuite de la canalisation d'assainissement. Dès lors, la responsabilité de la société VEOLIA EAU est mise en cause par l'expert judiciaire par défaut de surveillance des installations et canalisations d'assainissement.

La responsabilité de la CALL n'étant pas engagée, celle-ci a rejeté la demande indemnitaire en invitant la victime à s'adresser directement à la société VEOLIA EAU. Cette dernière décline toute responsabilité dans ce sinistre.

Considérant que dès l'ouverture d'un contentieux, une provision doit être constituée ;

Considérant que la collectivité doit constituer la provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru et que celui-ci est estimé à 89 494 € :

Considérant que la constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à constituer une provision de 89 494 € au titre du contentieux opposant ce particulier à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ce, compte tenu de la charge qui pourrait en résulter.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 89 494 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget 02/Fonctionnement/Ligne de crédit 2002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D010-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D010-DE



- 1 -

C041019 D010

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

Constitution d'une provision pour risques et charges Contentieux relatif au préjudice subi du fait de l'absence de réseau public d'assainissement - MEURCHIN

Le Président informe l'Assemblée que par requête déposée devant le tribunal administratif de Lille, un particulier domicilié à Meurchin demande la condamnation de la CALL au paiement de la somme de 14 467,88 €, outre la somme de 2 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative en réparation du préjudice subi du fait de l'absence de réseau public d'assainissement à proximité de son habitation, empêchant le raccordement au tout-à-l'égout lors de l'acquisition de ce logement.

En effet, le requérant reproche à la CALL d'avoir commis une erreur en mentionnant l'existence d'un réseau collectif à proximité qui n'existait pas. La CALL estime au contraire, n'avoir commis aucune faute engageant sa responsabilité : la fiche de renseignements litigieuse précisait bien qu'aucun diagnostic des installations d'assainissement situées en domaine privé n'avait été réalisé par la CALL. Dès lors, il appartenait au vendeur d'effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif, dans les conditions prévues au II de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique.

Considérant que dès l'ouverture d'un contentieux, une provision doit être constituée ;

Considérant que la collectivité doit constituer la provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru et que celui-ci est estimé à 16 467.88 €:

Considérant que la constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à constituer une provision de 16 468 € au titre du contentieux opposant ce particulier à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ce, compte tenu de la charge qui pourrait en résulter.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 468 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget 02/Fonctionnement/Ligne de crédit 2002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID : 062-246200364-20191011-C041019 D011-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D011-DE

Affiché le 14/10/2019



- 1 -

C041019\_D011

# FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

Constitution d'une provision pour risques et charges Contentieux relatif au paiement des intérêts dus sur les indemnités d'expropriation - Quadraparc II

Le Président informe l'Assemblée que par arrêt de la Cour d'Appel d'Amiens du 16 novembre 2017, la CALL a été condamnée à verser au propriétaire de parcelles situées à Loos-en-Gohelle et à Liévin, les sommes de 1 151 716,20 € (pour les deux unités foncières) à titre d'indemnité principale et 24 652.34 € à titre d'indemnité d'éviction augmentées des frais irrépétibles de 5 000 €.

Par ailleurs, la CALL a été condamnée à payer au Groupement Foncier Agricole (GFA) une indemnité de dépossession s'élevant à 16 738 € augmentée de 2 000 € au titre des frais irrépétibles.

Ayant procédé au versement des sommes dues en principal soit 1 181 368,54 € destinée au propriétaire et 18 738 € au GFA de la Gohelle, la CALL a été mise en demeure de payer, au titre des intérêts et en application des dispositions du Code Monétaire et Financier, la somme de 44 777,41 € et 356,53 € pour le GFA.

Or, la CALL considère que dans le cas d'espèce, les dispositions du Code de l'Expropriation doivent s'appliquer. Par conséquent, le montant des intérêts qui lui ont été réglés par la CALL se sont élevés à 9 016,13 € pour le propriétaire et à 30,60 € pour le GFA.

Le présent litige porte sur les modalités de calcul des intérêts. Si les dispositions du Code Monétaire et Financier devaient s'appliquer, la CALL devra payer à ce propriétaire la somme de 35 761,28 € et au GFA de la Gohelle la somme de 325,93 € soit un montant total de 36 087,21 € auquel il convient d'ajouter les frais irrépétibles de 2 000 €.

Considérant que dès l'ouverture d'un contentieux, une provision doit être constituée ;

Considérant que la collectivité doit constituer la provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru et que celui-ci est estimé à 38 100 € :

Considérant que la constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante ;

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D011-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

- 2 -

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à constituer une provision de 38 100 € au titre du contentieux opposant le propriétaire à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin devant le tribunal de grande instance d'Arras et ce, compte tenu de la charge qui pourrait en résulter.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 38 100 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation Budget 06/Fonctionnement/Ligne de crédit créée dans la décision modificative n°1.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D012-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

## Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D012-DE

- 1 -

C041019 D012

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

# **Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES** Acquisition-amélioration de 1 logement Rue des Frères à AVION

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°93612 en annexe signé entre MAISONS & CITES ACCESSION ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de quatre-vingt-unmille six-cent-vingt-deux euros (81 622 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 93612 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

# Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renoncant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D013-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019**

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le guatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ. Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART. Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA. Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI. Madame Marvse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D013-DE



C041019\_D013

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*\*

# Garantie d'emprunt - SIA Habitat Construction d'un EHPAD de 80 logements collectifs PLUS 2017 route de Méricourt à BILLYMONTIGNY

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°98 352 en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de sept millions deux-cent-quatre-vingt-douze-mille six-cent-quatre-vingt-huit euros ( 7 292 688 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 98 352 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D014-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

## Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D014-DE



C041019 D014

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*\*

# Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Réhabilitations de 139 logements "Cité des Alouettes" à BULLY-LES-MINES et à GRENAY

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°98573 en annexe signé entre MAISONS & CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1: L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de neuf millions quatre-cent-quatre-vingt-cinq-mille cent-vingt euros (9 485 120 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 98573 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

# Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID : 062-246200364-20191011-C041019 D015-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D015-DE



C041019 D015

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

# **Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES** Acquisitions en VEFA de 34 logements Place D. Breton et Rue E. Zola à GRENAY

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°94442 en annexe signé entre MAISONS & CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de trois millions cinqcent-soixante-douze-mille sept-cent-soixante-deux euros (3 572 762 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 94442 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D016-DE

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

# Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D016-DE



- 1 -

C041019\_D016

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*

# Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Acquisitions en VEFA de 27 logements Rue Faidherbe à LIEVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°94163 en annexe signé entre MAISONS & CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1: L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux millions sept cent douze mille cinq cent soixante cinq euros (2 712 565 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 94163 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D017-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D017-DE



C041019 D017

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*\*

**Garantie d'emprunt - SIA Habitat** Réhabilitation de 162 logements individuels "Cité des Genettes" à LIEVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°97 348 en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de neuf millions deux-cent-cinquante-mille cinq-cent-dix-huit euros ( 9 250 518 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 97 248 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3: Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D018-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

## Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D018-DE



- 1 -

C041019\_D018

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

\*\*\*\*

# Garantie d'emprunt - SIA Habitat Réhabilitation de 10 logements individuels "Chemin d'Estevelles" à MEURCHIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°97 501 en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1: L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de cent-soixante-mille euros (160 000 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 97 501 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D019-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

## Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46



.......

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D019-DE

C041019\_D019

# FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*\*

# Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 11 logements Avenue F. Mitterrand à SAINS-EN-GOHELLE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le prêt se décompose en quatre lignes de prêt :

- prêt PLAI d'un montant de 190 283 € sur 40 ans, Livret A-0,2%, soit un taux d'intérêt actuel de 0,55%
- prêt PLAI foncier d'un montant de 75 772 € sur 50 ans, Livret A-0,2%, soit un taux d'intérêt actuel de 0.55%
- prêt PLUS d'un montant de 603 136 € sur 40 ans, Livret A+0,6%, soit un taux d'intérêt actuel de 1,35%
- prêt PLUS foncier d'un montant de 240 175 € sur 50 ans, Livret A+0,6%, soit un taux d'intérêt actuel de 1.35%

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Elle s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°98089 en annexe signé entre MAISONS & CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D019-DE

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total d'un million cent-neuf-mille trois-cent-soixante-six euros (1 109 366 €), souscrit par MAISONS & CITES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 98089 constitué de 4 lignes de prêt, ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D020-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Affiche

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D020-DE

C041019 D020

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 -

\*\*\*\*

# Indemnité de Conseil allouée au Receveur de la Communauté d'Agglomération

Il est rappelé à l'Assemblée que les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de Receveur Municipal ou de Receveur d'un établissement public local sont autorisés, en vertu de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et qu'à ce titre, celles-ci donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Considérant qu'il appartient à la collectivité d'en fixer par délibération les modalités d'attribution et que l'article 3 de l'arrêté précité stipule qu'une nouvelle délibération doit être prise par la Collectivité à l'occasion de tout changement de comptable ou de mandature,

Considérant les nouvelles prises de fonction de Mme Nicole LEBEK, Receveur Principal le 1<sup>er</sup> décembre 2017, en remplacement de Monsieur ANSELME.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 06/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'allouer à Madame Nicole LEBEK l'indemnité de Conseil en sa qualité de Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, au taux de 100% du montant maximum découlant du tarif prévu par l'article 4 du 16 décembre 1983, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**Précise** que le montant de la dépense sera prélevé au budget principal du Budget 2019. Les crédits nécessaires sont prévus sur la ligne de crédit n°160.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191014-C041019\_D021-DE

- 1 -

C041019\_D021

#### **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

\*\*\*

# Lancement d'un Appel à projets ESS

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de sa politique de développement économique et d'emploi, liée au projet de territoire, a décidé de mettre en place une politique de soutien à la création, au développement et à la pérennisation d'activités économiques relevant de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est dans ce cadre qu'elle souhaite expérimenter un appel à projets permanent de soutien aux initiatives de l'ESS.

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire ou intégrant des pratiques inspirées de celles de l'ESS et de favoriser l'émergence de projets d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi.

S'agissant d'un appel à projet permanent, aucune date de limite de dépôt des candidatures n'est fixée.

Les aides (15% du montant du FIDESS pour l'aide à l'émergence, 3000 € par emploi pour un équivalent temps plein pour l'aide à la création, 30% du montant des dépenses éligibles compris entre 25 000 € et 150 000 € pour l'aide au développement) sont conditionnées au respect de certains critères et ne pourront être sollicitées qu'une fois sur trois ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le lancement d'un Appel à projets permanent de soutien aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire,

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 124 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10 001.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191014-C041019\_D021-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

## Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

# Absent(s) excusé(s): 46

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191014-C041019\_D022-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s): 46

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191014-C041019\_D022-DE

-1-

C041019\_D022

#### **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

\*\*\*\*

# Quadraparc II - OP 1128.00 - Clôture de la convention publique d'aménagement - Délibération modificative n° 2 Avenant n°2

Par délibération en date du 19 décembre 2003, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de confier la convention publique d'aménagement « Quadraparc II » à la SEM Artois Développement (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux). Cette opération porte sur l'extension du parc d'activités Quadraparc I sur 77 hectares, sous la forme d'une procédure de ZAC, sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle.

La convention publique d'aménagement est arrivée à échéance le 19 avril 2014. Par délibération en date du 31 mars 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la clôture de la convention publique d'aménagement « Quadraparc II » à travers un protocole de liquidation auprès de Territoires Soixante-Deux.

Un avenant n°1 a été délibéré le 27 septembre 2016, afin de modifier le protocole d'accord suite à une omission du greffe du tribunal.

Lors d'un pointage en vue d'intégrer le foncier dans le patrimoine communautaire, il a été constaté que le montant total du foncier acquis auprès de Territoires Soixante-Deux est de 4.258.607,05 € HT (4.387.486,05 € TTC).

L'équilibre et le solde nul de l'opération ne sont pas modifiés. Le bilan de clôture fait apparaître un montant de dépenses et de recettes de 8.326.967,14 € H.T. L'ajustement du prix du foncier est réalisé par un ajustement de la répartition de la participation du concédant à l'opération.

Aussi, il convient de modifier les articles 3.3, 5.1 et 6.4 par la signature d'un Avenant n°2 au protocole. Les autres articles demeurent inchangés.

De plus, en complément de l'avenant n°2, il convient d'établir un acte notarié rectificatif afin de constater la modification des divers postes fonciers et financiers étant précisé que cela n'a aucun impact sur le bilan de l'opération.

Ainsi, suite à une omission, la parcelle AT 53 à Loos-en-Gohelle (41 m²), constitutive d'un accotement de voirie, n'a pas été intégrée à l'acte d'acquisition. Il y a lieu que ce terrain fasse partie intégrante du transfert de propriété. Ce bien constituant un bien de retour, la cession interviendra à titre gratuit étant précisé qu'une valeur de 0,15 €/m² est retenue, notamment pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière.

Par ailleurs, il est nécessaire de supprimer, dans le paragraphe « PROPRIETE-JOUISSANCE », la précision en vertu de laquelle les parcelles C 1999, 2011 et 2021 ne sont pas libres d'occupation. En effet, l'indemnité d'éviction afférente à ces parcelles (50 413 €) a bien été payée par Territoires 62.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191014-C041019\_D022-DE

	Situation avant avenant 2	Situation après avenant 2
Valeur du foncier acquis auprès de la SEM HT	3 647 534,50 €	4 258 607,03 €
TVA	128 879,02 €	128 879,02 €
total TTC	3 776 413,52 €	4 387 486,05 €
modalités de paiement		
Valeur du foncier repris dans l'actif de l'agglomération de Lens Liévin	800 407,57 €	1 411 480,19 €
Paiement	971 921,52 €	971 921,52 €
Indemnités versées aux expropriés	1 509 054,50 €	1 509 054,50 €
Indemnités versées aux exploitants	495 029,84 €	495 029,84 €
total TTC	3 776 413,43 €	4 387 486,05 €

Sont enfin reprises en annexe les modifications à apporter dans la seconde partie de l'acte d'origine, signé le 5 mai 2015.

Les frais notariés relatifs à la rédaction de l'acte rectificatif seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le contenu du protocole de liquidation modifié de la convention publique d'aménagement «Quadraparc II» et la régularisation des écritures comptables du budget général sur le budget Action Economique conformément à la délibération du 14 novembre 2017.

Autorise le Président à signer avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX le protocole de liquidation modifié (avenant n°2).

Approuve le bilan de clôture rectificatif au 31 mars 2015.

Autorise le Président à signer l'acte rectificatif avec TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2019 du budget annexe Action Economique 2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Président,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D023-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D023-DE

- 1 -

C041019 D023

# **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

\*\*\*\*

# Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette Restaurant/ Espaces séminaires

# Signature d'une convention d'occupation à caractère commercial d'un équipement à Souchez

Par délibération du 18 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de réhabiliter l'ex Centre Européen de la Paix à Souchez pour diversifier l'offre du site par le développement de nouveaux services en y créant des espaces de séminaires et un restaurant commercial.

En date du 02 mai 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) spontané dans le cadre de la stratégie communautaire de développement des activités touristiques par la valorisation des sites emblématiques du territoire, d'une part, et de soutien aux activités économiques et culturelles présentes sur le territoire, d'autre part.

Cet AMI porte plus particulièrement sur la définition des modalités d'occupation du Restaurant du Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette destiné à l'exercice d'un commerce de restauration avec espaces de séminaire.

En effet, par le biais de sa politique de développement touristique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin crée un restaurant avec espaces séminaires dans un bâtiment réhabilité. remis à neuf, partie prenante du musée, situé rue Pasteur à Souchez.

Ce bâtiment annexe fait partie de la mémoire collective de la ville de Souchez. Sa remise en état illustre la volonté de pérenniser ce bâtiment.

La potentialité de ce nouvel équipement va bien au-delà d'un simple complément du Centre d'Interprétation de la Première Guerre Mondiale. Il a vocation à offrir des services supplémentaires aux visiteurs et habitants avec le renforcement des offres de services destinées aux groupes en associant espaces de travail et restauration.

# LA CALL souhaite, via ce projet :

- Accroître le temps de séjour sur le territoire,
- Diversifier l'offre de services existante dans les collines de l'Artois.
- Développer l'offre de tourisme d'affaires,
- Favoriser le développement d'activités économiques favorisant l'inclusion sociale et le respect de l'environnement.

Au regard de ces attendus, la réponse de l'enseigne « l'ART DES METS » a été retenue.

Cet établissement, actuellement basé sur Béthune, est géré par Monsieur Olivier DUEZ. Il désire délocaliser son activité sur la commune Souchez et développer sur site une cuisine de type bistronomie.

Il propose d'offrir aux visiteurs une cuisine faite maison, en travaillant en circuit court avec des producteurs régionaux, tout en assurant la formation de jeunes handicapés aux métiers de la restauration via un partenariat avec la Vie Active et Avenir pro.

L'équipe composée de 10 salariés, offrira 9 services par semaine à la clientèle.

La mise en œuvre de ce projet va nécessiter la signature d'une convention d'occupation du domaine public (jointe en annexe), entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'entreprise, dont le terme est fixé au 31 décembre 2022.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D023-DE

Affiché le 14/10/2019

SLO

- 2 -

Cette mise à disposition donnera lieu au versement d'une redevance annuelle, Hors Taxes Hors Charges, selon les modalités suivantes :

- Une part fixe annuelle établie à 18 000 € pour l'année 2020, 19 800 € pour l'année 2021 et 22 200 € pour l'année 2022,
- Une part variable annuelle calculée selon le principe suivant : 2% du Chiffre d'Affaires H.T. (hors location de salles) et 8% du Chiffre d'Affaires H.T. correspondant à la location de salles.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention d'occupation précaire du domaine public, reprise en annexe, relative à la mise à disposition du bien au profit de l'EURL l'Art des Mets, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant.

Fixe le montant de la redevance, Hors Taxes Hors Charges, comme suit :

- redevance annuelle fixe d'un montant de 18 000 € pour l'année 2020, de 19 800 € pour l'année 2021 et de 22 200 € pour l'année 2022,
- redevance annuelle variable calculée selon le principe suivant : 2 % du Chiffre d'Affaires H.T. (hors location de salles) et 8 % du Chiffre d'Affaires H.T. correspondant à la location de salles.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D024-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D024-DE

C041019 D024

#### **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

- 1 -

\*\*\*\*

# SIMI 2019 - Salon de l'Immobilier d'entreprise - Paris Palais des Congrès - 11, 12 et 13 décembre 2019 Participation de la CALL

Afin de promouvoir le territoire et de mettre en valeur son attractivité, l'agglomération de Lens-Liévin souhaite participer au SIMI 2019 (Salon de l'Immobilier d'Entreprise) qui se tiendra les 11, 12 et 13 décembre prochains à Paris, Palais des Congrès.

Comme en 2018, il est proposé la mise en place, au sein du pavillon collectif des Hauts de France, un stand commun, sous la bannière « Pôle Métropolitain de l'Artois » regroupant les agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay et le SIZIAF. Ce stand commun permet une prise en charge du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Le montant global de prise en charge par la CALL est donc réduit à 9 500 €, se décomposant comme suit :

- 2 988 euros TTC à régler, par virement, au groupe le Moniteur, organisateur du salon,
- 6 512 euros à régler à la Région Hauts-de-France pour le pavillon collectif (une convention sera conclue).

A recu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** la participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au pavillon collectif de la Région Hauts-de-France dans le cadre du SIMI 2019, les 11, 12 et 13 décembre 2019 à Paris, Palais des Congrès.

**Autorise** le Président à finaliser et à signer les actes juridiques subséquents à cette participation et à procéder aux règlements de celle-ci.

Le montant de la dépense sera prélevé au budget annexe « Action Economique ».

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 06/Fonctionnement/Ligne de crédit 6801 pour le remboursement à l'organisateur et nouvelle ligne à créer pour le remboursement à la Région.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191004-C041019\_D025-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191004-C041019 D025-DE

Affiché le 14/10/2019

C041019\_D025

# **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

\*\*\*\*

# Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du fermier 2018

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de concessionnaire du Port Fluvial de Harnes, doit valider le rapport annuel du fermier (CCIR Hauts de France) conformément au cahier des charges de la concession.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Avec un trafic global de 528 758 T, en augmentation de 1,05% par rapport à 2017, le Port de Harnes signe sa quatrième année de hausse consécutive, et renoue avec un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 2013.

DC Ressources, qui a pris la suite de Kesteleyn et Sagrex, évoluant tous deux dans le domaine des matériaux, représentent toujours la très grande majorité des trafics du site.

2018 était la dernière année du précédent contrat, courant sur la période 2012-2018. Un nouveau contrat, également avec la CCIR Hauts de France (Ports de Lille) est en vigueur depuis cette année.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le rapport annuel d'affermage concernant l'année 2018 présenté par la CCIR Hauts de France, en qualité de fermier du Port Fluvial de Harnes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D026-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D026-DE

320

C041019\_D026

# **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

- 1 -

\*\*\*\*

# POLE D'EXCELLENCE SPORTIF Annulation de l'attribution du programme VIVALLEY en vue du lancement du programme en maîtrise d'ouvrage directe

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Bureau Communautaire a autorisé le lancement de l'appel à candidatures investisseurs/promoteurs pour le financement et la construction du programme immobilier VIVALLEY.

Le foncier appartient à Territoires 62 dans le cadre de la concession d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif, à Liévin. L'emprise est d'environ 5.004 m². Le foncier est valorisé à 50€/m² H.T.

Le programme de construction se décompose comme suit :

- Environ 2.000 m² de surface plancher (SDP) dédié au Cluster VIVALLEY avec la possibilité d'une extension de 1.000 m² de surface de plancher supplémentaires ;
- Environ 2.000 m² de surface plancher (SDP) dédié à l'accueil d'entreprises.

A l'issue de la consultation, le groupement représenté par Eiffage Immobilier / Boyeldieu-Dehaene / Arthur Loyd a été retenu lors de la délibération du 26 septembre 2017.

L'offre a été retenue pour la qualité architecturale du projet mais également pour le fait qu'aucune condition suspensive de pré-commercialisation n'était indiquée.

Entre temps, le PC a été déposé et obtenu en Avril 2018.

Depuis cette date, la Banque des Territoires et Batixia, les deux investisseurs pressentis, ont multiplié des conditions supplémentaires : taux de pré-commercialisation, garanties d'emprunts...

De plus, le promoteur n'a depuis jamais formalisé auprès de Territoires 62 de compromis de vente malgré les relances.

L'absence de réponse sur le démarrage du projet ne permet pas de sécuriser les entreprises en attente de locaux et d'accompagner leur développement sur le long terme.

Aussi, pour répondre au besoin identifié dans le projet de territoire délibéré en septembre 2017 et accompagner le programme VIVALLEY qui associera les entreprises, la formation, la recherche et les sportifs, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite développer en maîtrise d'ouvrage directe cet équipement majeur pour le territoire et les entreprises tournées vers le sport, la santé et le bien-être.

Néanmoins, afin de ne pas rompre les négociations avec les différents partenaires, cette prise à effet n'interviendra qu'à compter du 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se libérera de tout engagement vis-à-vis du promoteur comme des investisseurs potentiels. Les délais seront notifiés au promoteur.

Le budget prévisionnel pour le développement de ce programme est d'environ 9.882.000 € H.T. (foncier, études et maîtrise d'œuvre, construction).

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D026-DE

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'annuler le choix du groupement Eiffage Immobilier/Boyeldieu-Dehaene/Arthur Loyd comme lauréat de l'appel à candidatures à compter du 31 Décembre 2019 ;

Décide de lancer en maîtrise d'ouvrage directe l'ensemble du programme ;

**Décide** d'engager l'ensemble des études nécessaires à la réalisation de ce programme et notamment le choix de la maîtrise d'œuvre ;

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D027-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Affiché le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D027-DE

- 1 -

C041019 D027

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

#### ZAC Centralité/Lens

# Approbation des modalités de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) du dossier de réalisation

En vertu de l'acquisition de l'intérêt communautaire par l'opération de la zone d'aménagement concerté (ZAC), en application du projet de territoire adopté par délibération du Conseil Communautaire du 27 Juin 2017, le Conseil Communautaire du 18 mars 2019 a approuvé le transfert de la ZAC Centralité à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Il est également rappelé que, préalablement à ce transfert :

- les objectifs et les modalités de la concertation préalable relatifs à la création de la ZAC Centralité avaient été approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Lens du 20 Septembre 2013;
- le dossier de création de ZAC incluant l'évaluation environnementale de la ZAC Centralité, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis ont été mis à disposition du public en vertu des modalités délibérées par le Conseil municipal de la Ville de Lens du 26 Mai 2015;
- le bilan de la mise à disposition du dossier de création de ZAC, le bilan de la concertation préalable et le dossier de création de la ZAC Centralité ont été approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Lens du 24 Septembre 2015.

Dès lors, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin envisage – en concertation et en cohérence avec la Ville de Lens - la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Centralité sur l'ensemble des 70 hectares qui constituent son périmètre.

Conformément aux dispositions des articles L. 123-2 et L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier de réalisation de ZAC est soumis à la participation du public par voie électronique (PPVE), dès lors que l'étude d'impact d'évaluation environnementale de la ZAC a été actualisée.

Il revient à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, autorité compétente pour réaliser la ZAC, de définir les modalités de mise à disposition du public du dossier relatif au dossier de réalisation de la ZAC Centralité.

# Les modalités suivantes sont proposées :

- La mise à disposition du public par voie électronique aura lieu entre les mois de novembre 2019 et mars 2020, sur une durée totale de 30 jours calendaires; le dossier sera consultable sur un site internet dédié qui permettra également, par le biais d'un registre électronique, de recueillir les observations et propositions du public ;
- Un dossier en version papier sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Lens, au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- A l'échéance de la procédure de participation du public, le conseil communautaire en fera une synthèse.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D027-DE

- 2 -

Ces modalités feront l'objet de l'avis mentionné à l'article L. 123-19 du code de l'environnement. Cet avis fera l'objet des mesures de publicité suivantes, quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public :

- Affichage à l'Hôtel de Ville de Lens, au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- Publication sur le site de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- Publication dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les modalités de la mise à disposition du public par voie électronique du dossier relatif au projet de réalisation de la ZAC Centralité à Lens ;

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D028-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D028-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

- 1 -

C041019\_D028

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

Angres – Liévin – Givenchy-en-Gohelle : Pôle d'Excellence Sportif
Acquisition, auprès de Territoires Soixante-Deux, de l'assiette foncière des ouvrages publics
constitués par : les parkings de l'Arena Stade Couvert, la rue Maurice Garin et le Giratoire Pierre
de Coubertin.

Par Convention Publique d'Aménagement (CPA) signée le 8 novembre 2004 et rendue exécutoire le 18 novembre 2004, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a confié à la SEM Artois Développement devenue ADEVIA puis Territoires Soixante-Deux, le soin de réaliser l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif « Angres – Liévin – Givenchy-en-Gohelle ».

Les ouvrages prévus au programme de l'opération peuvent être distingués en 3 catégories :

- Le Cœur de Pôle : aménagements urbains et paysagers, confection d'une trame viaire cohérente et répondant aux besoins en espaces nécessaires aux différentes activités et aux articulations entre les différentes entités composant le site
- Le secteur à vocation économique : dédié à la filière sportive, aux activités et services liés à la forme et au bien-être,
- Les équipements sportifs et de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains.

Les ouvrages prévus au titre du « Cœur de Pôle » sont à ce jour achevés.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la CPA, les-dits ouvrages ont été remis à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin par la société Territoires Soixante-Deux. Ces ouvrages représentent une surface avant arpentage de 44 006 m².

Toutefois, certains de ces ouvrages et aménagements extérieurs sont nécessaires au bon fonctionnement quotidien des équipements de l'Arena Stade Couvert et / ou ont vocation à répondre aux besoins en stationnement à l'occasion d'évènements ou manifestations organisés sur le site.

Ces ouvrages font donc l'objet d'une convention de gestion et d'entretien avec le syndicat mixte d'exploitation de l'Arena Stade Couvert.

Nonobstant la convention, il apparaît que l'ensemble des ouvrages doit être intégré par acte notarié au patrimoine foncier de l'agglomération. Le prix de l'ouvrage ayant déjà été pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à travers sa participation financière, le transfert de propriété interviendrait à titre gratuit. Les biens seront valorisés comptablement au regard de l'estimation domaniale.

L'établissement public de coopération intercommunale supporterait les frais notariés.

Vu les avis de France Domaine référencés 2019-032V1292 et 2019-510V1293 en date du 4 septembre 2019,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

5L04

- 2 -

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D028-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019 Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer, avec la société Territoires Soixante-Deux, sise à 62800 Liévin, Centre d'Affaires ARTEA, 2 rue Joseph Marie Jacquard, l'acte portant transfert de propriété, au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, des parcelles identifiées en annexe, pour une surface de 44 006 m², sous réserve d'arpentage.

Le prix de l'ouvrage ayant déjà été pris en charge par l'établissement public de coopération intercommunale à travers sa participation financière, le transfert de propriété interviendra à titre gratuit.

Les frais de notaire seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : 06/MACQ-TERAE 2018/ ligne de crédit 8211/ Opération à créer après la DM1 2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D028-DE

Commune	Section	Numéro (avant division le cas échéant)	Surface (m²) sous réserve d'arpentage
Angres	AE	665	6 566
Angres	AE	671	6 476
Angres	AE	673	2 203
Angres	AE	669p	810
Angres	AE	670p	6 921
Angres	AE	668p	3 324
Angres	AE	666	3 186
Angres	AE	667	1 300
Liévin	ВТ	142p	260
Liévin	ВТ	160p	2 793
Liévin	ВТ	159p	102
Liévin	ВТ	161p	16
Liévin	BV	159	773
Liévin	BV	163	37
Liévin	BV	164	53
Liévin	BV	241	241
Liévin	BV	172p	593
Liévin	BV	176p	532
Liévin	BV	170p	1 046
Liévin	BV	162	3 308
Liévin	BV	161	3 303
Liévin	BV	160	163

Surface totale	44 006

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D029-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D029-DE

C041019\_D029

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

# Délibération Cadre relative à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Modification

La CALL a confirmé sa mobilisation pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) par délibération à l'occasion du Conseil Communautaire du 27 juin 2017 et un budget dédié à l'accompagnement des opérations de rénovation des Cités minières a été voté lors du Conseil communautaire du 20 février 2018 pour un montant total de 3 millions d'euros.

Lors du conseil du 5 octobre 2018, la CALL a validé la liste des 10 Cités minières retenues pour 2018/2020. La liste précise pour chaque Cité le bailleur principal qui sera Maître d'Ouvrage des opérations de réhabilitation des logements. Afin d'ouvrir la possibilité aux autres bailleurs présents dans le périmètre de la Cité ERBM d'intégrer la démarche ERBM et d'être éligibles aux financements de la CALL et à ceux des autres financeurs, il convient de ne plus mentionner le bailleur principal de la Cité minière concernée.

La délibération du 5 octobre 2018 indique la liste suivante :

- Cité du Parc et Cité de la Croisette à Méricourt (bailleur SIA),
- Ilot Parmentier et Cité 4 à Lens (bailleur Maisons et Cités),
- Cité des Genettes à Liévin (bailleur SIA),
- Cité 4/11 et Cité 5 à Sallaumines (bailleur Maisons et Cités),
- Cité des Alouettes à Bully-les-Mines (bailleur Maisons et Cités),
- Cité Bellevue Ancienne à Harnes (bailleur Maisons et Cités).
- Cité 10 à Sains-en-Gohelle (bailleur Maisons et Cités),

Il convient de modifier la liste comme suit :

- Cité du Parc et Cité de la Croisette à Méricourt,
- Ilot Parmentier et Cité 4 à Lens.
- Cité des Genettes à Liévin,
- Cité 4/11 et Cité 5 à Sallaumines.
- Cité des Alouettes à Bully-les-Mines,
- Cité Bellevue Ancienne à Harnes.
- Cité 10 à Sains-en-Gohelle.

Le reste de la délibération est inchangé.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D029-DE

Affiché le 14/10/2019

510

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Valide** la modification concernant la délibération cadre relative à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier comme ci-dessous :

- Cité du Parc et Cité de la Croisette à Méricourt,
- Ilot Parmentier et Cité 4 à Lens,
- Cité des Genettes à Liévin,
- Cité 4/11 et Cité 5 à Sallaumines,
- Cité des Alouettes à Bully-les-Mines,
- Cité Bellevue Ancienne à Harnes,
- Cité 10 à Sains-en-Gohelle.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D030-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

# Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

# Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D030-DE



- 1 -

C041019 D030

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

# Convention cadre de Partenariat Territorial entre Action Logement et la Communauté d'agglomération de Lens Liévin

Acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'habitat sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens Liévin et Action Logement souhaitent renforcer la visibilité et l'opérationnalité de cette collaboration active à travers la formalisation d'une Convention-cadre de partenariat territorial.

Fondée sur un diagnostic partagé de la situation du logement et de l'habitat, elle vise à mieux répondre aux besoins en logement des salariés et des personnes en accès à l'emploi, à accompagner le développement économique tout en renforcant l'attractivité du territoire.

D'une durée de 3 ans, elle ambitionne de :

- Développer une connaissance commune des besoins des salariés sur le territoire, pour en assurer la meilleure prise en compte dans la politique logement de la CALL,
- Contribuer à l'attractivité et au développement de l'offre de logements sur le territoire de la CALL par une maîtrise du foncier, une mobilisation des financements et des démarches d'innovation,
- Faciliter et accompagner le parcours résidentiel,
- Promouvoir la mixité sociale,
- Contribuer à l'attractivité du territoire et au développement économique,
- Médiatiser et valoriser les actions partagées en faveur de l'emploi.

Les dispositifs suivants constituent des points d'appui à la déclinaison opérationnelle de cette Convention-cadre sans en épuiser les potentialités :

- opérations de renouvellement urbain : Action Coeur de Ville (sur Lens et Liévin), NPNRU (sur Lens Cité 12/14, Avion République Cité 4 et Liévin Calonne-Marichelles-Vent de Bise), l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier dans de nombreuses Cités minières....
- actions de rénovation et de lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé (PIG, OPAH RU...),
- production de logement locatif social de qualité et développement de l'accession à la propriété,
- adaptation du logement au vieillissement,
- renforcement de la mixité sociale dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution,
- participation aux instances de gouvernance,

-...

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

5L04

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D030-DE

- 2 -

La Convention-cadre de partenariat territorial illustre et consacre la volonté partagée des 2 parties de renforcer leur partenariat actif qui s'ajustera aux évolutions attendues du territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la signature de la Convention-cadre de partenariat territorial entre le Groupe Action Logement et la CALL,

**Autorise** le Président à signer la Convention-cadre de partenariat territorial ci-annexée ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D031-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D031-DE

C041019 D031

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 1 -

\*\*\*\*

# Conventionnement pour la mise en place du dispositif DEPAR - la Poste

DEPAR (Diagnostic Energétique Pour l'Accompagnement la Rénovation) est un dispositif développé pour la période **2018-2020**, porté par la **Poste en partenariat avec SOIiHA** afin de sensibiliser, d'informer les ménages en situation de précarité énergétique des enjeux des économies d'énergie, et leur proposer un accompagnement technique / administratif pour la réalisation de travaux de rénovation adaptés.

Il est destiné aux propriétaires de <u>maisons individuelles</u> en situation de **précarité énergétique** et est financé via le dispositif CEE « précarité énergétique » (et plus précisément par un obligé, Petrovex, qui est le fournisseur de carburant d'Auchan à hauteur de 85% ce qui diminue le reste à charge du dispositif pour la collectivité).

Il est ainsi proposé aux propriétaires de maisons individuelles de bénéficier gratuitement d'une visite technique intégrant :

- des conseils pratiques personnalisés pour réduire la consommation d'énergie au quotidien,
- la remise et l'installation d'un **kit « éco-gestes »** contenant des accessoires d'économie d'énergie (4 ampoules LED, 1 pomme de douche et 1 mousseur),
- un **diagnostic énergétique** du logement permettant d'identifier les sources de déperdition énergétique et les sources d'amélioration du confort et de la consommation énergétique,
- des **informations sur les aides financières** disponibles en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Ce dispositif est conditionné au niveau de ressources des ménages. Pour en bénéficier, leur revenu fiscal doit être inférieur aux plafonds fixés annuellement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Afin de permettre au territoire de bénéficier de ce dispositif, il est proposé de mettre en place une **convention avec La Poste** et de définir un volume de prestations ainsi que la géographie d'intervention.

Aussi il est proposé d'intervenir sur les sites suivants :

Secteurs ERBM (2 060 logements potentiellement concernés),

Communes ayant déposé moins de 4 dossiers ANAH ces 4 dernières années :Estevelles, Benifontaine, Carency, Servins, Villers au Bois, Acheville, Givenchy en Gohelle, Gouy Servins (2280 logements potentiellement concernés).

La communication réalisée dans le cadre de cette action fait état d'un taux de déperdition conséquent. En effet, il est estimé que seuls 3 logements sur 100 font l'objet d'une visite à domicile.

Dès lors, l'objectif quantitatif fixé dans le cadre de ce dispositif serait donc de 100 visites (ne sont facturées que les visites réalisées).

La contribution financière de la CALL versée à la Poste serait de 74.23€ HT (89.07€ TTC) par visite et évaluation établies soit une contribution maximale totale de 8 907 €.

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D031-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

- 2 -

# Les plus-values pour la collectivité :

- Une campagne de sensibilisation auprès de foyers « invisibles » pas forcément informés sur la réglementation et les aides ;
- Le repérage des ménages en complément du lancement du futur PIG;
- Une meilleure connaissance des ménages et de leurs situations
- Les données issues de ce dispositif appartiennent à la CALL (alimentation de l'observatoire / exploitation)

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Autorise le Président à :

- Signer la convention à venir avec la Poste,
- Prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 907 euros sont prévus au budget principal de l'exercice 2019 sur une nouvelle ligne de crédit au titre des subventions exceptionnelles.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D032-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 18 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART

#### Procuration(s): 18

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 46

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D032-DE



C041019\_D032

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1 -

\*\*\*\*

# Candidature à l'Appel à Projet « Guichet Unique de l'Habitat » Région

La Région, avec l'État et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), a lancé en juin 2019 un appel à projet pour la mise en place de Guichets Uniques de l'Habitat (GUH), ouvert aux EPCI volontaires et souhaitant valoriser leurs démarches existantes (EIE, COTTRI, PIG, OPAH, PRIS ANAH...).

Le Guichet Unique de l'Habitat imaginé par la Région a pour mission d'accueillir, d'informer et de conseiller les particuliers sur leurs projets de rénovation de logement dans le parc privé. Destiné à tous les habitants, il proposerait gratuitement toutes les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de projets de rénovation et d'adaptation des logements.

Ce projet est donc en parfaite adéquation avec le projet de Maison de l'Habitat Durable initié par la CALL qui poursuit les mêmes ambitions.

L'objectif étant de proposer un service en faveur de la rénovation qui :

- rassemble tous les intervenants de l'habitat sous une bannière unique,
- s'adresse à tous, quel que soit le niveau de revenu,
- assure a minima une mission d'accueil, d'information et de conseil des habitants sur la rénovation énergétique des logements et l'habitat (adaptation ...),
- peut favoriser la mobilisation des professionnels du bâtiment, de l'immobilier et du secteur bancaire.

# Au titre de cet appel à projet, la Région Hauts-de-France, la DREAL et l'ADEME, s'engageraient à :

- assurer la mise en réseau et le partage d'expérience des guichets uniques de l'habitat à l'échelle des Hauts-de-France (réunions d'échange, formations, outils de communication,...);
- travailler au développement d'outils favorisant la massification de la rénovation des logements privés (outil numérique de suivi des dossiers, Passeport énergétique du logement, outil Starter d'identification de zones expérimentales de massification,...);
- accompagner les ménages dans la rénovation de leurs logements (AREL, régie du SPEE, financement des EIE sur la durée du contrat de plan Etat-Région2014-2020, aides Anah....);
- travailler à la mise en place de partenariats régionaux avec les acteurs publics et privés de la rénovation des logements (Action logement, Procivis, CD2E, FFB, Capeb, Scop BTP,...).

# La plus-value pour la CALL de s'inscrire dans cette démarche réside dans :

- la labellisation GUH pour la MHD,
- l'animation à l'échelle régionale (réseau, groupe de travail, partenariats, partages d'expériences ...).
- l'achat et la mise en place, par la Région, d'un outil de suivi des dossiers des ménages,
- le déploiement des passeports énergétiques,
- la mise en place d'AUDITS financés à 80% par la Région.

Il s'agit d'un dispositif reconduit annuellement par la Région sur la durée du mandat pour s'adapter à la maturité des projets des territoires.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D032-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

- 2 -

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de répondre à l'appel à projet Guichets Uniques de l'Habitat (GUH) proposé par la Région Hauts-de-France,

Autorise le Président à signer le dossier de candidature, et solliciter les partenariats correspondants ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D033-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D033-DE

C041019\_D033

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 1 -

\*\*\*\*

Convention financière entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la réalisation et l'exploitation de l'aire provisoire de grand passage située sur la commune de Billy-Montigny

Par délibération en date du 25 avril dernier, le Conseil communautaire a acté la création d'une aire de grand passage provisoire, sur la commune de Billy-Montigny.

Ce projet, porté conjointement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin s'inscrit dans les orientations prévues par le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) 2012-2018, récemment revu.

Il est proposé, dans le cadre de la mise en œuvre de cet équipement, l'adoption d'une convention financière reprenant la répartition des dépenses.

La CALL intervient en tant que maître d'ouvrage du projet, avec un financement de la CAHC. La clé de répartition financière retenue s'appuie sur le rapport des populations respectives, arrondie à 1/3 pour la CAHC et 2/3 pour la CALL.

Compte-tenu des délais imposés par les services de l'État, la CALL assure une mission de coordination globale sur les différents aspects du projet.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés conformément au décret n°2019-171 du 5 mars 2019, relatif aux aires de grand passage.

La convention financière dispose que la CAHC verse une compensation financière pour l'exécution des travaux nécessaires à la réalisation de cet équipement, ainsi que pour la gestion correspondante.

Le coût de réalisation de l'aire provisoire de grand passage approche les 200 000 € H.T. Sur cette base, l'engagement de financement de la CAHC portant sur 1/3 des investissements s'élèverait à 66 667 € H.T., desquels il conviendra de déduire la participation de la CALL, d'un montant de 18 294,85 €, imputable au portage de projet par la CAHC, de l'aménagement d'une aire de grand passage située sur la ZAC de la Chênaie à Rouvroy en 2017.

Le coût prévisionnel de gestion pour l'année 2019 s'élève quant à lui à 20 000 € T.T.C..

La CAHC procédera au versement de sa participation de la base de titres émis par la CALL, accompagnés d'un état récapitulatif des mandats, avec copie des factures.

Les coûts de gestion pour les années à venir, dans la limite de la durée de la convention, seront calculés sur la base des dépenses réellement exécutées.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D033-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour la réalisation et l'exploitation de l'aire provisoire de grand passage située sur la commune de Billy-Montigny.

- 2 -

Prend acte que la clé de répartition des dépenses des collectivités s'appuie sur le rapport des populations respectives arrondi à 1/3 pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, et 2/3 pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Précise que les participations financières correspondantes seront versées au budget général.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D034-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D034-DE



- 1 -

C041019\_D034

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

# Commune de Vimy : Exemption à la contrainte de présence d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (Article 55 de la Loi S.R.U.) Période triennale 2020 - 2022

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi S.R.U., impose, dans son article n°55, l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements locatifs sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté dite Loi Egalité / Citoyenneté modifie les critères d'exemption des communes du paiement des contre parties liées au déficit de logements locatifs sociaux (CCH : L.302-5). Trois nouveaux motifs se substituent au seul critère assis sur la décroissance démographique des territoires. Ils concernent :

- les communes insuffisamment connectées par des transports publics aux bassins d'activité et d'emploi ;
- les communes situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dans laquelle le ratio entre le nombre de demandes de logement locatif social, et le nombre d'emménagements annuels dans le parc social, hors mutations internes, établi par extraction des données provenant du SNE, au niveau de l'agglomération, est inférieur à un seuil précisé par décret au début de chaque période triennale ;
- -les communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé sont soumises à une inconstructibilité selon l'article L.302-5 du Code de la construction et de l'habitation.

Sur le territoire communautaire, la commune de Vimy a été identifiée comme pouvant bénéficier de cette exemption en raison de l'insuffisante desserte par des transports publics aux bassins d'activité et d'emploi au sens de l'Article L.1231-2 du code des transports, et par les services de transport public non urbain routier ou ferroviaire.

Déjà en juin 2017, cette situation avait amené la commune de Vimy à disposer de cette mesure d'exemption pour la période triennale 2017 – 2019.

#### Est fait le constat suivant :

- la population active de la commune de Vimy est de 72,9% (source INSEE 2016) avec des bassins d'emplois de proximité localisés sur Arras, Avion et Lens ;
- en termes de desserte en transports en communs, la commune n'est pas concernée par le circuit de Bus à Haut Niveau de Service ;
- la commune dispose d'une gare S.N.C.F. de la ligne Arras Hazebrouck Dunkerque / Calais dont les horaires des arrêts ont une fréquence d'un train par heure (le matin vers Lens ou Arras entre 6h30 et 9h30, idem le soir pour le retour vers la commune de Vimy selon la même fréquence entre 17h30 et 19h30);
- la commune est concernée directement par une seule ligne de transports en commun (Bus) n°59 depuis Lens via Avion avec terminus à Vimy avec des fréquences de passages que d'un bus par heure de Vimy à Lens le matin (vers 7h30 et 8h30) et d'un unique bus pour revenir vers Vimy le soir vers 17h50.

En conséquence et en accord avec la commune, à la demande des services de l'État, la C.A.L.L. sollicite l'exemption sus évoquée.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D034-DE

- 2 -

Est à noter la poursuite des efforts entrepris par la commune pour rattraper le déficit constater en matière de proportion de logements locatifs sociaux au regard du nombre total de résidences principales sur Vimy.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à solliciter la demande d'exemption pour la commune de Vimy à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.) en vertu de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et Citoyenneté pour la période triennale 2020 – 2022.

Autorise le Président à signer les pièces administratives liées à ce dispositif.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D035-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D035-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

5L0~

- 1 -

C041019\_D035

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

# Convention relative aux modalités d'accès aux données de la Cartographie Nationale de l'Occupation du parc social

La Cartographie Nationale de l'Occupation du parc social a pour objet d'assurer la mise en œuvre des dispositifs prévus par la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite Loi Lamy, et la Loi n° 2014 - 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR, qui prévoient la réalisation de diagnostics locaux afin de permettre l'élaboration des orientations d'attribution et des Conventions Intercommunales d'Attribution (CIA).

Ce projet mené par le Groupement d'Intérêt Public SNE (Système National d'Enregistrement), a pour objectif de répondre aux objectifs du titre II de la Loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 visant à :

- la transparence de l'occupation sociale,
- un meilleur pilotage des attributions de logements sociaux afin de ne pas concentrer la pauvreté dans les mêmes quartiers,
- une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire,

Cet outil met à disposition des différents acteurs concernés (EPCI, communes, organismes HLM, réservataires, etc) des statistiques concernant le parc social, à partir des différents indicateurs sur l'occupation sociale (issus des données OPS) et sur les caractéristiques des logements (issues du répertoire du parc locatif social – RPLS).

Ces familles d'indicateurs se répartissent ainsi : activité des majeurs (ayant un emploi, au chômage, etc), aide au logement (bénéficiaires APL), revenu (écart au plafond PLUS), loyer (loyer principal au m² / typologie), type de ménage (familles monoparentales, familles nombreuses, isolés), âge des occupants (âge des titulaires de baux et occupants des logements), occupation des logements (vacance commerciale, sur et sous occupation), type de logement (répartition par typologie de logements).

Les données sont cartographiées à différentes échelles dont les plus fines sont : point adresse, rectangle logement social, quartiers QPV, quartiers IRIS, commune, collectivité. L'identification des personnes est rendue impossible par un niveau minimal d'agrégation des données représentées fixé à 11 ménages.

La sécurisation de l'accès aux données, se fait à travers le Référentiel Général de Sécurité RGS (Protocole de chiffrement des données, traçabilité des actions des utilisateurs du portail, etc), ainsi qu'à travers la désignation d'un délégué unique à la protection et l'utilisation des données afin de respecter les obligations CNIL/ RGPD.

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D035-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

- 2 -

# La plus-value pour la CALL de s'inscrire dans cette démarche:

- Donne libre accès aux résultats des enquêtes OPS de l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire : moins de sollicitations auprès des bailleurs, moins de risque d'erreur lors de transmissions de données, données téléchargeables instantanément,
- mise à jour des données à chaque enquête OPS (tous les deux ans). Millésimes déjà consultables pour 2016 et 2018 permettant d'approcher des évolutions.

La plateforme est accessible depuis <u>le 1<sup>er</sup> Juillet 2019.</u>

# Les pièces indispensables pour en obtenir l'accès :

- La convention tripartite (Union Régionale pour l'Habitat – GIP SNE – EPCI) dûment signée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer la convention relative aux modalités d'accès aux données de la Cartographie Nationale de l'Occupation du parc social avec l'Union Régionale pour l'Habitat et le GIP SNE ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D036-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D036-DE

- 1 -

C041019 D036

### SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

# Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En application de l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir « un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ».

D'autre part, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la loi TECV, Transition Énergétique pour la Croissance Verte, vient réaffirmer ces ambitions avec notamment un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé par délibération du 5 octobre 2018 l'engagement dans un processus d'élaboration d'un PLPDMA.

Dans ce cadre, et en application de l'article R541-41-22 du Code de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a constitué une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme (CCES) afin de suivre et d'orienter le programme au cours de l'ensemble des étapes obligatoires :

- Un diagnostic en matière de gestion et prévention des déchets a été réalisé par la direction en charge de l'élaboration du programme. Près de 60 acteurs ont ainsi pu participer à ce dernier,
- La CCES, lors de sa réunion du 11 juin 2019, a émis un avis favorable sur le projet du PLPDMA,
- Une consultation du public a été organisée sur la période du 17 juin au 2 août 2019 sur le site internet, relayée par les réseaux sociaux et disponible sous format papier au siège de la collectivité. Cette consultation a permis de porter à connaissance le projet du PLPDMA, de sensibiliser et de recueillir les avis des administrés.

Le programme sera transmis au Préfet de Région et à l'ADEME dans les 2 mois qui suivent la délibération.

Pour la collectivité, l'objectif de réduction des déchets, tout gisement confondu, est fixé à 15 302 tonnes sur 4 ans. Les actions du PLPDMA généreront un potentiel de réduction des déchets estimé à 22 200 tonnes soit des économies significatives sur le coût de traitement des déchets évaluées au maximum à près de 2.5 Md'€ (soit 8% du budget Gestion des Déchets) (le détail par année est joint sur le document annexe). Pour rappel, le budget lié à la gestion des déchets s'est élevé, pour 2018, à 30.6 Md'€ TTC. La mise en œuvre du programme se déroulera sur 4 ans pour un coût global prévisionnel de 750 000 €.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D036-DE

- 2 -

En application de l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 5 octobre 2018 relative à l'engagement de la collectivité dans un processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ci-annexé.

Les crédits relatifs à l'exécution de la première année seront proposés au Budget Primitif 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D037-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

5L04

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D037-DE

C041019\_D037

# SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

- 1 -

\*\*\*\*

# Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement en 2018

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service visà-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement *http://www.services.eaufrance.fr/* comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2018 ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D038-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D038-DE

C041019\_D038

# SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

- 1 -

\*\*\*\*

# Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable en 2018

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service visà-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement *http://www.services.eaufrance.fr/* comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 05/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018 ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D039-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D039-DE

C041019 D039

#### **COHESION TERRITORIALE**

- 1 -

\*\*\*\*

#### Conservation et valorisation d'objets de la mine issus du Bassin Nord-Pas de Calais

L'association « Sauvons la fosse 13bis des Mines de Lens Félix Bollaert » mène une action de sauvegarde et de promotion du patrimoine minier local.

L'association souhaite développer cette démarche à travers un projet d'acquisition, de conservation, de restauration et de valorisation d'une collection d'objets issus du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais. Au sein du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, cette initiative permet non seulement d'éviter la dispersion d'une collection de valeur mais également d'engager une série d'actions de sensibilisation à cet héritage technique.

Les objets de la collection pourront notamment être présentés au public à l'occasion des manifestations programmées dans le cadre des éditions 2019 et suivantes des « Fêtes de la Sainte-Barbe » ainsi que dans le cadre d'expositions et animations pédagogiques portées par l'association en partenariat avec les musées et institutions du Bassin Minier. Des prêts à titre gracieux aux communes et acteurs de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont également envisagés afin de faire circuler cette collection pour la valoriser auprès du plus grand nombre.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite donc appuyer l'action de l'association « Sauvons la fosse 13bis des Mines de Lens Félix Bollaert » via une subvention, d'un montant de 50 000 €. Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au BS 2019.

Cette démarche s'accompagnerait de la mise à disposition, à titre gracieux et à compter du caractère exécutoire de la délibération, de locaux complémentaires (zone de stockage d'environ 206 m²) situés au sein de la Maison Syndicale à Lens.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le principe d'une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de l'association « Sauvons la fosse 13 bis des Mines de Lens Félix Bollaert » pour la mise en œuvre de ce projet.

**Autorise** le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec l'association « Sauvons la fosse 13 bis des Mines de Lens Félix Bollaert » dont le siège est situé en mairie de Bénifontaine, l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public régularisée le 9 janvier 2019, annexé à la présente.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus en fonctionnement sur la ligne de crédit 10099 au Budget Principal 2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D040-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D040-DE

C041019 D040

#### **COHESION TERRITORIALE**

- 1 -

\*\*\*\*

# Mise en place d'un schéma intercommunal de la lecture publique sur le territoire de la CALL

Dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence culture, entre mars et septembre 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mené une étude sur la mise en place d'un schéma intercommunal de la lecture publique.

Rappelons ici que les médiathèques ne se résument pas seulement à des lieux de prêts de livres et de consultations documentaires. La lecture publique contribue à l'attractivité du territoire, les médiathèques sont des lieux de vie, de sociabilité avec des propositions très diversifiées : ateliers ludiques, micro folie, relais d'assistantes maternelles, ...; sont un vecteur de lien social avec une offre culturelle de proximité; participent à la qualification des habitants : actions liées à la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, et au retour à l'emploi : actions d'aide à la rédaction de CV, proposition culturelle liée à l'estime de soi, à la prise de la parole en public pour une meilleure employabilité et participent à la mobilité des habitants sur notre territoire.

L'étude confiée au cabinet ABCD et accompagnée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France s'est déroulée en trois phases : 1/ Diagnostic – 2/ Définition d'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique ; 3/ Déploiement opérationnel du schéma intercommunal de la lecture publique.

En d'autres termes, cette étude a permis la définition d'orientations stratégiques pour la CALL ainsi qu'un plan d'actions synthétisés comme suit :

#### 1/ Axe de travail : Accessibilité de l'offre :

- a./ Planification de la gratuité d'adhésion dans toutes les bibliothèques.
- b. / Soutien à la communication,
- c./ Mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Système de Gestion Bibliothèques unique et commun à assortir d'une carte unique,

#### 2/ Axe de travail : Médiation autour du numérique :

- a./ Travail sur la complémentarité en matière d'accès à l'équipement (réseau des bibliothèques et EPN).
- b. / Création d'un temps fort autour du numérique.

# 3/ Axe de travail : soutien aux actions culturelles :

- a./ Intégrer au Contrat Local d'Education Artistique, une résidence d'auteur / d'illustrateur,
- b./ Soutenir les actions culturelles innovantes menées en réseau par au moins 3 médiathèques.
- c./ Développer un package d'outils itinérants pour aider les médiathèques sur des actions hors les murs.

#### 4./ Axe de travail : Renfort des compétences :

a./ Mise en place d'un plan de formations in-situ pour le personnel des bibliothèques,

Affiché le 14/10/2019

5L04

- 2 -

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D040-DE

Afin de pouvoir procéder au déploiement du schéma intercommunal de développement de la lecture publique, il importe de :

- Créer un poste de coordinateur / trice lecture publique (cadre A de la fonction publique territoriale / filière culture), chargé d'une part du pilotage des ressources dédiées au schéma de développement de la lecture publique et d'autre part de la structuration, la coordination et l'animation du réseau de lecture publique. Un diplôme de niveau minimum bac +3 en management de projet et/ou en bibliothéconomie sera exigé avec une expérience au minimum de 5 ans dans le domaine de compétence.
- S'engager dans la mise en place de discussions avec l'Etat via la DRAC Hauts de France pour l'élaboration conjointe d'un Contrat Territoire Lecture permettant d'une part, un accompagnement financier et technique et d'autre part, dans un dialogue avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, de tisser des liens partenariaux via son plan de développement de la lecture publique (2017 2022).
- Procéder à l'inscription des premiers crédits nécessaires qui seront proposés pour l'année 2019 dans le cadre de la décision modificative n°2 pour le financement des premières actions, à laquelle s'ajoute le coût du poste.

Vu le tableau des effectifs.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer le Contrat Territoire Lecture et toutes conventions avec les partenaires institutionnels permettant à la CALL d'obtenir les soutiens financiers et techniques utiles au déploiement du schéma intercommunal de la lecture publique.

**Autorise** la création d'un poste de coordinateur / trice lecture publique chargé de la mise en œuvre du schéma intercommunal de développement de la lecture publique de la CALL. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des attachés territoriaux ou cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux ou des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

**Précise** que les premiers crédits nécessaires seront proposés dans le cadre de la décision modificative n°2.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président.

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D041-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D041-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

- 1 -

C041019\_D041

#### **COHESION TERRITORIALE**

\*\*\*\*

#### Adhésion de la CALL au Groupement d'intérêt Public IREV année 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, et peut ainsi contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des quartiers prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie par le Groupement d'intérêt Public IREV d'une proposition d'adhésion.

Le GIP IREV est un Centre de Ressources en Politique de la Ville reconnu par le CGET. Depuis 2015, les EPCI compétents en matière de Politique de la Ville ont la possibilité d'intégrer le GIP IREV et son Conseil d'Administration.

Les objectifs du GIP IREV sont de :

- Renforcer l'adaptation de l'offre de services de l'IREV aux besoins des partenaires des Contrats de Ville par leur contribution à la définition du programme d'actions, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque territoire en favorisant les échanges d'expériences et conditions de réussite
- Consolider la place de l'IREV comme espace de dialogue inter-institutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

La proposition du GIP IREV affinée pour la CALL permettrait :

- La participation gratuite pour les agents de la CALL et acteurs locaux et notamment les agents de toutes les communes en Politique de la Ville à 2 cycles de qualification (4 jours) sur la base de programmes conçus avec ANRU, CDC, ADCF, CNFPT,...;
- Le renforcement de la présence sur le territoire et un apport d'expériences ;
- La participation de l'EPCI aux instances de pilotage du GIP IREV chargé de définir les orientations du centre de ressources.

Le Conseil d'Administration du GIP IREV a décidé que l'adhésion pour les EPCI de plus de 100 000 habitants est fixée à 5 000€ par an et qu'à ce titre l'EPCI peut désigner un représentant au sein du GIP IREV (Président ou son représentant).

Cette démarche correspond aux politiques que met en place la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que les acteurs du territoire bénéficient de l'intervention de l'IREV, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite adhérer pour 2019 au GIP IREV pour un montant de 5 000 €.

La CALL pourra mettre fin à son adhésion à tout moment et notamment par l'adoption d'une délibération de non-reconduction de son adhésion.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D041-DE

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public IREV dont la convention constitutive a été arrêtée par le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais le 11 juillet 2013, pour une somme de 5 000 euros pour l'année 2019,

**Désigne** au titre de sa représentation au Conseil d'Administration du GIP IREV Monsieur le Président ou son représentant le Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, de la Cohésion Sociale et de l'enseignement Supérieur (Mr Alain BAVAY).

Mandate le président pour signer une convention de partenariat avec le GIP IREV.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit n° 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D042-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

5L0~

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D042-DE

C041019\_D042

#### **COHESION TERRITORIALE**

\*\*\*\*

### Coopérative Jeunesse de Service (CJS)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs des communes inscrits en géographie prioritaire.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 17 juin 2019 par la ville de Bully-Les-Mines d'une demande de participation financière en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée « Coopérative Jeunesse de Service » (CJS).

Les villes de Bully-les-Mines, Grenay, Mazingarbe et Sains-en-Gohelle ont en effet lancé la première coopérative Jeunesse des services (CJS) à destination des jeunes de 16 à 18 ans. Ce projet innovant en matière de citoyenneté économique est le premier de l'agglomération de Lens-Liévin.

Accompagnés par la Coopérative d'Entreprises « Coopconnexion » de Lens, la ligue de l'enseignement et de nombreux partenaires, 16 jeunes de 16 à 18 ans créent le temps d'un été une entreprise. Ces jeunes gens proposeront leurs services afin de réaliser de petits chantiers auprès de particuliers, d'entreprises et de bailleurs.

Ces chantiers offriront des prestations d'entretien d'espace verts, d'espaces communaux, de nettoyage urbain, et de petits travaux d'entretiens dans des halls d'immeubles.

Ce projet d'éducation à l'entreprenariat collectif vise à développer l'autonomie des jeunes et la prise de conscience de leurs capacités, leur esprit d'entreprendre. Il leur permettra également d'être sensibilisés au modèle de coopération.

Afin de permettre aux jeunes gens de réaliser ce projet, la communauté d'agglomération souhaite soutenir cette nouvelle initiative à hauteur de 1 245 €. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

/2019

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D042-DE

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'allouer une subvention d'un montant de 1 245 euros à la commune de Bully-les-Mines afin de soutenir ce projet expérimental.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 245 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit n°3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D043-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D043-DE

C041019\_D043

#### **COHESION TERRITORIALE**

\*\*\*\*

# Association "Les Concerts de Poche" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 2 mai 2019 par l'association « Les Concerts de Poche » d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action sur le territoire.

L'association « Les Concerts de Poche » a pour objet d'organiser des actions musicales approfondies et créatrices de lien social. Pour cela, elle propose de façon indissociable des ateliers de pratique et de création musicale et des concerts chaleureux avec les plus grands interprètes, dans des salles de proximité. Ses actions, co-construites avec les acteurs locaux, répondent sur mesure aux besoins des territoires et s'inscrivent dans la durée.

Le projet proposé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin constituera un parcours culturel composé d'une série d'ateliers, menés de mai à décembre 2019 et d'un concert de musique classique en décembre 2019.

Afin que l'association mette en œuvre son action sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 2000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D043-DE

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « Les Concerts de Poche », sise Mairie 1 rue de Lorette 77133 FERICY afin de soutenir le programme de fonctionnement tel que décrit ci-dessus.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit Budget 01 Ligne 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D044-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019**

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le guatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

# Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D044-DE



C041019 D044

**COHESION TERRITORIALE** 

- 1 -

\*\*\*\*

# Contrat de Ville - protocole d'engagements renforcés et réciproques

S'appuyant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, **le Protocole** d'engagements renforcés et réciproques réaffirme les engagements de l'État et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour renforcer les objectifs du Contrat de Ville jusqu'en 2022. L'écriture de ce Protocole s'inscrit dans la logique du Pacte de Dijon et de la feuille de route nationale, mais aussi en corrélation avec le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les enjeux liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Les engagements entre l'État et la CALL pour la période 2019/2022 donnent ainsi une **nouvelle impulsion au Contrat de Ville**. Il ne s'agit pas de définir un nouveau cadre stratégique de mise en œuvre de la Politique de la Ville mais de favoriser la cohérence et la mobilisation des interventions publiques territoriales et sectorielles au service des quartiers retenus dans la géographie prioritaire.

Quatre axes d'intervention majeurs sont identifiés :

- la gouvernance,
- le cadre de vie et l'habitat,
- l'insertion et l'emploi,
- la cohésion sociale.

# En l'espèce, le Protocole met en exergue 14 engagements :

- réaffirmer le rôle de chef de file de l'Agglomération et favoriser la mise en réseau des acteurs
- accompagner le CR2C et créer des espaces de participation citoyenne,
- renforcer les démarches d' « aller vers » pour une action davantage de proximité,
- mettre en place une Commission intercommunale d'évaluation.
- développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en utilisant le levier de l'abattement de TFPB.
- donner une impulsion nouvelle à la politique de peuplement de la CALL pour plus de mixité sociale dans les QPV,
- faire bénéficier aux habitants des QPV des dispositifs déployés par la CALL dans le domaine de l'emploi.
- faire de la mobilité une priorité pour lutter contre le repli sur soi des habitants en QPV,
- mettre en place un dispositif d'insertion innovant dans le cadre de l'ERBM, profitant prioritairement aux habitants des QPV,
- faire du numérique un vecteur d'inclusion sociale en accompagnant les habitants des QPV dans les nouveaux usages,
- mettre en place une cellule de veille éducative à l'échelle de la CALL pour coordonner les actions menées dans le champs éducatif sur le territoire,
- améliorer l'état de santé des habitants en QPV par la mise en œuvre opérationnelle de l'Atelier Santé Ville (ASV) en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS),
- décliner la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance en redynamisant le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- faire de la culture un levier de développement social.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019 Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

- 2 -

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D044-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019 Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le protocole d'engagements renforcés et réciproques,

Autorise le Président à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques ci annexé, et à solliciter les subventions correspondantes ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D045-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D045-DE

- 1 -

C041019 D045

#### **COHESION TERRITORIALE**

\*\*\*\*

#### Convention-cadre du PAQTE (2019-2021)

Dans le Pas-de-Calais, près de 160 000 habitants résident en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) où le taux de chômage est plus de 2 fois supérieur que dans le reste du territoire.

L'activité économique est par ailleurs trop peu présente dans les quartiers compte tenu des difficultés rencontrées par leurs habitants pour accéder aux ressources utiles (information, accompagnement, financement, locaux adaptés...) et de leur manque d'attractivité.

Cette situation appelle une mobilisation collective pour renforcer l'insertion dans le monde de l'entreprise, susciter et accompagner la dynamique d'entrepreneuriat présente dans les guartiers prioritaires.

Des actions ont été engagées depuis plusieurs années dans le Pas-de-Calais :

- le pilier développement économique et l'emploi a été positionné comme axe majeur des 11 Contrats de Ville,
- Les premières conventions de partenariat avec les entreprises ont été signées dès octobre 2016,
- De nombreuses actions sont engagées chaque année pour favoriser l'accès à l'emploi à l'instar de la semaine de l'emploi dans les quartiers. Organisée en octobre 2018, cette opération conduite avec les services publics de l'emploi a permis le retour à l'emploi ou l'accès à une formation de 80 personnes.
- L'identification et la proposition de stages pour les élèves de 3ème.

Les conventions PAQTE (Pacte avec les guartiers pour toutes les entreprises) sont une opportunité d'accentuer la dynamique de partenariat engagée avec les entreprises autour de 4 axes :

- SENSIBILISER : une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers avec des accès aux stages renforcés;
- FORMER: un accès à l'apprentissage facilité, tant en termes d'appui à l'orientation que d'accès à l'alternance et d'accompagnement des apprentis ;
- RECRUTER: un développement de l'emploi renforcé dans les QPV, des méthodes de recrutement sans discrimination ainsi que du soutien à l'inclusion ;
- ACHETER: un développement des achats responsables et inclusifs avec un soutien et une prise en compte des engagements d'entreprises dans les marchés publics.

Elles s'inscrivent dans la continuité des 80 chartes signées dans le cadre de la Charte Entreprises et Quartiers, dont 14 signées sur l'arrondissement. Il s'agit donc de capitaliser sur tout le travail réalisé en proposant aux entreprises de la charte d'entrer dans le PAQTE, et de susciter l'engagement de nouvelles entreprises en s'appuyant entre autre sur les Réseaux Clubs Entreprises identifiés, tel que le PLIE de Lens-Liévin et Face Artois.

Par une convention partenariale, l'État et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de s'engager en faveur du dispositif PAQTE pour permettre son déploiement sur le territoire afin d'œuvrer conjointement en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et d'accompagner les entreprises signataires dans la concrétisation de leurs engagements

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

SLOW

- 2 -

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D045-DE

Cette convention fera partie des outils annexés à la prorogation du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de signer la convention-cadre du PAQTE (2019-2021),

**Autorise** le Président à signer la convention-cadre du PAQTE (2019-2021) ci-annexée, et solliciter les subventions correspondantes ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Recu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID: 062-246200364-20191011-C041019 D046-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Lors du Conseil du jeudi 26 septembre 2019 (convocations adressées les 3 et 19 septembre 2019), le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation en date du 27 septembre 2019 a été adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

L'an deux mille dix neuf, le quatre octobre à 18 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé à nouveau dans les locaux de la Communauté.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 31 délégués étaient présents et 19 représentés sur 95 délégués en exercice.

#### Présent(s): 31

Monsieur Yves TERLAT, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Antoine IBBA, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Naceira VINCENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Madame Catherine BECART, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Madame Evelyne NACHEL

#### Procuration(s): 19

Madame Laurence WATTIEZ à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Caroline LOUBAT à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Martine CZEKALOWSKI à Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART (SUPPLÉANT), Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Naceira VINCENT, Monsieur Alain COURAULT à Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER à Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN à Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Madame Sylvie TAPELLA à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Sébastien OGEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jacques LARIVIERE à Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP à Monsieur Alain BAVAY

#### Absent(s) excusé(s): 45

ID: 062-246200364-20191011-C041019 D046-DE

Affiché le 14/10/2019

- 1 -

C041019 D046

#### **COHESION TERRITORIALE**

\*\*\*\*

# Candidature à l'appel à projets "PASS NUMERIQUES" de la Mission Société Numérique

Développant depuis Juin 2017 son Projet de Territoire pour une Agglomération « démonstratrice de résilience territoriale», la CALL vise logiquement une stratégie numérique ambitieuse : attentive aux besoins de tous et veillant à construire du lien social et culturel entre tous.

Une démarche volontariste de la CALL s'engage donc pour aider les personnes en difficulté : feuille de route numérique, animation des Espaces Publics Numériques communaux, soutien à l'action « CCS Connectés » initiée par les CCS de Mazingarbe...

L'appel à projets « PASS NUMERIQUES » lancé par l'Etat participe de la démarche d'inclusion numérique en venant abonder l'acquisition de « PASS » par une collectivité d'échelle supra-communale. moyennant une contribution maximale de 65%.

Les PASS, conçus sur un modèle comparable aux titres-restaurant et d'une valeur faciale de 10 €, donnent accès à des services d'accompagnement au numérique, dans des lieux qualifiés et référencés tels que les Centres Communaux d'Action Sociale, les Centres Culturels et Sociaux, les Espaces Publics Numériques.

En raison du calendrier contraint de cet appel, une candidature a donc été déposée par la CALL sous réserve de validation ultérieure par le Conseil, ainsi que l'y autorisait le cahier des charges, et sur la base de sa compétence « Cohésion sociale ».

Elle prévoit, au titre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, d'acquérir des PASS Numériques à hauteur de 482 900 €, moyennant une participation de la CALL de 169 000 € et une contribution étatique de 313 900 € (au taux maximal de 65%). Le montant de participation de la CALL correspond par ailleurs au montant minimal permettant de solliciter le FEDER « numérique » sur ladite dépense, au taux maximal de 60% (soit une dépense nette de 67 600€, sous réserve d'instruction).

Ce budget permettrait de déployer plus de 40 000 PASS, montant prévisionnel sous déduction d'éventuels coûts d'ingénierie, auprès des structures habilitées et en concertation avec les communes concernées.

L'opération couvrant exclusivement les quartiers inscrits en politique de la Ville (QPV), le FEDER serait mobilisé sur la participation communautaire au titre de l'enveloppe réservée de l'ITI-volet européen du Contrat de Ville dans son volet numérique.

La candidature de la CALL a été déclarée lauréate de l'appel à projets, comme en atteste le courrier annexé de la Mission Société Numérique, en date du 18 Juillet 2019.

#### Il est donc proposé:

- D'inscrire au Budget Général la dépense de 482 900 € et la recette de 313 900 €, une fois connue l'échéancier du projet
- De conclure la convention bipartite avec l'Etat.
- Et de solliciter le cofinancement du FEDER au taux maximal de 60% de l'assiette éligible, sur la participation de la CALL.

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019

5L0~

ID: 062-246200364-20191011-C041019\_D046-DE

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'affecter à cette opération un montant de 482 900 € en dépenses et 313 900 € en recettes, de conclure la convention bipartite avec l'État, l'inscription des crédits se fera en lien avec le déploiement du projet

**Sollicite**, sur sa participation propre s'élevant à 169 000€, le cofinancement du FEDER « OT2 – Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » du « Programme Opérationnel Nord Pas-de-Calais 2014-2020 », au taux maximal de 60% de l'assiette éligible.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,